



SÉANCE
ORDINAIRE
21 MARS 2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2023 ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Suivi de la dernière séance du Conseil**
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
4. **Parole au maire et correspondance**
 - 4.1 Parole au maire
 - 4.2 Correspondance
 - Volet 4 FRR, bonification de 9,800\$
 - Programme d'aide à la voirie, bonification de 14,000\$
5. **Période de questions des citoyens**
6. **Greffé et affaires juridiques**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2023
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 Demande de délai de 30 jours pour le conseiller numéro 5
 - 7.2 Changement de régime de retraite
8. **Finances – trésorerie**
 - 8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
 - 8.2 État des comptes
 - 8.3 Rapport financier détaillé au 28 février 2023
9. **Sécurité civile et sécurité incendie**
 - 9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
 - 9.2 Tour Paramédic Ride Québec, autorisation de passage
10. **Travaux publics**
 - 10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et gestion des eaux
 - 10.2 Réfection de la soufflante à l'usine des eaux usées
11. **Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
12. **Communications, développements et vie communautaire**
 - 12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des communications, des développements et de la vie communautaire
13. **Bibliothèque**
 - 13.1 Rapport mensuel de l'adjointe à la direction générale et coordonnatrice de la bibliothèque



SÉANCE
ORDINAIRE
21 MARS 2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

14. **Avis de motion et règlements**
 - 14.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif à la création d'un fonds de roulement
15. **Affaires diverses**
 - 15.1 Contrôle de la population de chats errants
 - 15.2 Projet des Flotels
 - 15.3 Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)
 - 15.4 Relevé de Propriété d'Actions - Sun Life
16. **Période de questions des citoyens**
17. **Période de questions et communications des membres du Conseil**
18. **Levée de la séance**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
21 MARS 2023

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **21 mars 2023 à 19 h 00** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents les conseillers Jean-Philippe Comeau, Pierre Bertrand, Jésabelle Dicaire et Benoit Millette.

Les conseillers Dominique Primeau et André Mathieu ont motivés leurs absences.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 11 personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance ordinaire ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en ce jour par les ajouts des points suivants :

- Enlèvement de panneau de signalisation sur la rue Notre-Dame, intitulé (*pas de stationnement – sauf débarcadère*) auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable

Note : Madame Nicole Laflamme, mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

4. Parole à la mairesse et correspondance

4.1 Parole à la mairesse

Madame Nicole Laflamme, mairesse, procède à l'allocution du mot de la mairesse ;

- Mot de bienvenue

Madame Nicole Laflamme, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres présents et aux citoyens.

2023-03-40



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

4.2 Correspondance

Bonification d'une somme de 9800.00\$ du programme aide à des projets locaux de vitalisation du Fonds régions et ruralité – immobilier urbain.

Bonification d'une somme de 14,000\$ du programme d'aide à la voirie 2022.

5. Période de questions des citoyens

- Il a été question de l'annulation de l'info citoyen dernière
- Il a été question du permis d'occupation et du permis de rénovation

6. Greffe et affaires juridiques

2023-03-41

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2023

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2023 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2023 déposé lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7. Ressources humaines

2023-03-42

7.1 Demande de délai de 30 jours pour le conseiller numéro 5

CONSIDÉRANT QUE le conseiller numéro 5, monsieur Dominique Primeau, est à l'extérieur du pays ainsi absent depuis les 90 derniers jours ;

CONSIDÉRANT QU'IL a motivé ces absences ;

CONSIDÉRANT QU'IL revient au pays le 23 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut accorder un délai de grâce de 30 jours selon l'article 317 sur la loi des élections et référendums.

Il est proposé par Benoît Millette

RÉSOLU

D'ACCORDER un délai de grâce de 30 jours, soit jusqu'au 20 avril 2023 au conseiller numéro 5.

Note : Madame Nicole Laflamme, mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

2023-03-43

7.2 Changement du régime de retraite

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présentement un régime de cotisation déterminé ;

CONSIDÉRANT QUE le régime de cotisation déterminé ne convient pas au besoin des employés ;

CONSIDÉRANT QUE le régime de cotisation d'un REER conviendrait davantage au besoin des employés.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER le changement du régime de cotisation déterminée à un régime de cotisation d'un REER.

Note : Madame Nicole Laflamme, mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8. Finances – trésorerie

2023-03-44

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de février 2023.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéro 1157 à 1185 d'une somme de 60 553.05\$, les dépôts direct numéro 420 à 443 d'une somme de 43 080.55\$ et les chèques numéro 7293 à 7344 d'une somme de 90 445.74\$ du mois de février 2023 totalisant une somme de 194 074.34\$.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.



Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

8.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

8.3 Rapport financier détaillé au 28 février 2023

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élus un état de la situation financière sommaire au 28 février 2023. Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier dépose un état de la situation financière détaillé au 28 février 2023.

9. Sécurité civile et sécurité d'incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service d'incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de février 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

9.2 Tour Paramédic Ride Québec, autorisation de passage

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande autorisant l'activité du Tour Paramédic Ride Québec à traverser à vélo la rue Notre-Dame le dimanche 17 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le tour Paramédic Ride Québec a obtenu l'accord du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité pancanadienne vise à rendre hommage aux paradis militaires et civils qui ont servi les Canadiens avec fierté et qui ont fait le sacrifice ultime ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet aux paramédics d'un océan à l'autre de se rassembler et de partager leurs expériences ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés lors de cet événement iront à la Fondation du mémorial des paramédics canadiens afin d'ériger un monument commémoratif national ;

CONSIDÉRANT QUE le départ de ce parcours de 88 km débutera à Saint-Jérôme et se terminera au Château le Fairmont de Montebello, le dimanche 17 septembre 2023.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'AUTORISER le Tour Paramédic Ride Québec à traverser à vélo la rue Notre-Dame, le dimanche 17 septembre 2023.

Note : Madame Nicole Laflamme, mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

2023-03-45



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Adoptée à l'unanimité.

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et gestion des eaux

Monsieur Éric Cayer, directeur des travaux publics, dépose son rapport du mois de février 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

10.2 Réfection de la soufflante à l'usine des eaux

CONSIDÉRANT QUE la soufflante a été endommagée et ne peut pas être réparée ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont obtenu les conseils de monsieur Éric Cayer, directeur des travaux publics et des gestions des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà adopté la résolution numéro 2022-11-282 pour l'achat de la soufflante d'une somme de 16,036.48\$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ladite somme de 16,036.48\$ plus taxes, ne comprenait pas les coûts d'installation ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation est déjà complétée ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle facture couvrant les coûts du matériel et de l'installation de l'entreprise Daniel Therrien Consultant Inc. est d'une somme totale de 31 027,82\$ incluant les taxes.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement d'une somme totale de 31,027.82\$ incluant les taxes à l'entreprise Daniel Therrien Consultant Inc.

Note : Madame Nicole Laflamme, mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Priscilla Melançon, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de février 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2023-03-46



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

12. Communications, développements et vie communautaire

12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des communications, des développements et de la vie communautaire

Monsieur Jean-François Lahaye, coordonnateur des communications, des développements et de la vie communautaire, dépose son rapport du mois de février 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

13. Bibliothèque

13.1 Rapport mensuel de l'adjointe à la direction générale et coordonnatrice de la bibliothèque

Madame Sandra Duchesne, adjointe à la direction générale et coordonnatrice de la bibliothèque, dépose son rapport du mois de février 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

14. Avis de motion et règlements

14.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif à la création d'un fonds de roulement

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion et dépôt sont donnés par Jésabelle Dicaire, voulant qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, le règlement relatif à la création d'un fonds de roulement soit proposé pour adoption.

15. Affaires diverses

15.1 Contrôle des chats errants

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà soutenu financièrement des initiatives de citoyens au contrôle de la population de chats errants ;

CONSIDÉRANT QUE la population de chats errants demeure une problématique pour la municipalité de Montebello ;

CONSIDÉRANT QUE madame Cathy Poland s'implique activement dans le contrôle de la population de chats errants en les capturant et en procurant les soins nécessaires tels que la stérilisation et leurs adoptions.

Il est proposé par Jésabelle

RÉSOLU

D'AUTORISER une somme maximum de 800\$ à madame Cathy Poland sur présentation de facture liée aux différents frais concernant le contrôle de la population des chats errants.

Note : Madame Nicole Laflamme, mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

2023-03-47



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

Adoptée à l'unanimité.

2023-03-48

15.2 Projet des Flotels de la marina de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente contractuelle avec le gestionnaire de la marina, Gestion Nauti-Cités Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et le gestionnaire désirent améliorer les revenus et profits provenant de la marina ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à installer trois (3) unités de villégiature flottantes sur le dernier quai de la marina, lequel est en eau peu profonde et où les bateaux ne peuvent accoster ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'hébergement touristique est attrayant et populaire dans d'autres marinas au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet des Flotels proposé par le gestionnaire ;

CONSIDÉRANT QUE les revenus projetés sont fort intéressants et permettront à la municipalité d'améliorer les revenus et profits de la marina, le tout au bénéfice des contribuables.

Il y a été proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'APPROUVER le projet des Flotels pour la marina de la municipalité.

D'AUTORISER le directeur général agréé Mario B. Briggs et Gestion Nauti-Cités Inc. de conclure une entente pour la réalisation du projet des Flotels.

Note : Madame Nicole Laflamme, mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-03-49

15.3 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fera un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'APPROUVER les dépenses d'une somme de 14,000\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Note : Madame Nicole Laflamme, mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-03-50

15.4 Relevé de Propriété d'Actions-Sun Life

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient mille et une (1001) actions ordinaires de la compagnie d'assurance Sun Life financière ;

CONSIDÉRANT QU'UNE municipalité doit avoir les meilleures pratiques en place selon la loi ;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces meilleures pratiques, la municipalité ne peut investir des fonds publics dans des placements à risque ni volatiles.

Il est proposé Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier, monsieur Mario B. Briggs a signé tous les documents nécessaires pour la vente de mille et une (1001) actions ordinaires au prix courant du marché.

D'APPROUVER le dépôt des sommes à recevoir de la compagnie de Sun Life Financière dans le compte bancaire numéro 0603700-ET1.

Note : Madame Nicole Laflamme, mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

2023-03-51

15.5 Enlèvement de panneau de signalisation sur la rue Notre-Dame, intitulé (pas de stationnement – sauf débarcadère) auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable

CONSIDÉRANT QU'IL y a des enseignes installées par le ministère des Transports et de la Mobilité durable tout au long de la rue Notre-Dame, route 148, sur le territoire de Montebello, interdisant de stationner, sauf débarcadère ;

CONSIDÉRANT QUE ces enseignes sont inappropriées, car il doit y avoir du stationnement sur la rue Notre-Dame, lequel est nécessaire à l'activité principale de tourisme dans la municipalité de Montebello ;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes existantes causent des dommages sérieux à l'activité des commerçants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entretenu des discussions depuis quelques années avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, mais que celles-ci furent rompues à cause du changement de personnel de part et d'autre ;

CONSIDÉRANT l'urgence de faire enlever lesdites enseignes avant le début de la saison touristique estivale 2023.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

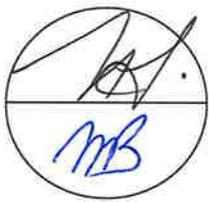
D'APPROUVER une nouvelle demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, par voie de la présente résolution du Conseil municipal de Montebello, à l'effet d'enlever urgemment toutes les enseignes installées le long de la rue Notre-Dame lesquels indiquant pas de stationnement, sauf débarcadère.

D'AUTORISER la municipalité de Montebello des d'enlever lesdites enseignes sur la rue Notre-Dame indiquant pas de stationnement, sauf débarcadère et de les entreposer selon les directives du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

D'APPROUVER de donner des directives au directeur général de la municipalité de Montebello, de transmettre la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable et de déterminer le protocole et enfin d'enlever les enseignes sans délai.

Note : Madame Nicole Laflamme, mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

16. Période de questions des citoyens

Il y a été question de :

- Du Air BNB
- Du stationnement des employées
- Du stationnement sur la rue Notre-Dame (route 148)
- Des projets Flotels
- Des projets de développements
- Du Festival de jazz

17. Période de questions et communications des membres du Conseil

Aucune

2023-03-52

18. Levée de la séance à 20h51.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussignée, Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Et j'ai signé ce _____.

Nicole Laflamme
Mairesse



Mario B. Briggs
Directeur général agréé et
Greffier-trésorier